

A photograph of the town hall of Fontenay-aux-Roses, a grand stone building with a clock tower and a balcony. In the foreground, there is a bronze sculpture of a rooster on a pedestal. The scene is set in a sunny outdoor plaza with trees and a checkered pavement.

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Ville de Fontenay-aux-Roses

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024



Fontenay-
aux-Roses

SOMMAIRE

Synthèse générale	2
I. <i>Propos introductif</i>	2
II. <i>Maquette budgétaire</i>	4
A. Fonctionnement	4
B. Investissement.....	5
III. <i>Résultat comptable</i>	6
IV. <i>Soldes de gestion</i>	8
Présentation du compte administratif	9
I. <i>Section de fonctionnement</i>	9
A. Dépenses réelles de fonctionnement.....	9
B. Recettes réelles de fonctionnement	14
C. Opérations d'ordre	18
II. <i>Section d'investissement</i>	19
A. Dépenses réelles d'investissement.....	19
B. Recettes réelles d'investissement	20
C. Opérations d'ordre	21
III. <i>Endettement</i>	22
IV. <i>Garanties d'emprunt</i>	22

Synthèse générale

I. Propos introductif

Le compte administratif clôture le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération des documents d'information budgétaire et financière. Il est également précisé que pour le vote du compte administratif 2022, Monsieur le Maire devant quitter la séance, il sera procédé à l'élection d'un Président de séance pour la durée des débats et du vote.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année considérée, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le vote du compte administratif est ici prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2023 au budget primitif 2024 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 permettent d'afficher des ratios très satisfaisants témoignant de la soutenabilité financière de la Ville à court et moyen termes. L'exercice 2023 a été de nouveau marqué par les effets de la conjoncture comme en témoigne la hausse inédite des prix de l'énergie et l'inflation observée sur l'ensemble des biens et services ainsi que la chute des recettes liées au marché de l'immobilier. Malgré cela, la Ville a réussi à dégager une capacité d'autofinancement satisfaisante grâce aux efforts de gestion

significatifs renforcés depuis plusieurs mois sur l'ensemble des délégations et à la décision motivée de la municipalité d'accroître le taux de taxe sur le foncier bâti. Il est néanmoins nécessaire de préciser que les difficultés, communes à l'ensemble des collectivités, rencontrées par la Ville pour stabiliser son effectif de personnel ont eu comme effet indirect de gonfler les soldes d'épargne à un niveau nettement supérieur à ceux anticipés au moment de la préparation budgétaire 2023.

II. Maquette budgétaire

A. Fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	441 255,31		441 255,31
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 718 732,51		3 718 732,51
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	33 164 668,46		33 164 668,46
74	Dotations et participations	7 138 159,63		7 138 159,63
75	Autres produits de gestion courante	528 076,36	0,00	528 076,36
76	Produits financiers	1 175,66	0,00	1 175,66
77	Produits exceptionnels	212 255,71	42 442,00	254 697,71
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	331 637,35	331 637,35
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		45 204 323,64	374 079,35	45 578 402,99
Pour information				1 601 953,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 826 033,31		8 826 033,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 520 828,15		21 520 828,15
014	Atténuations de produits	394 315,00		394 315,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 840 285,14		8 840 285,14
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	666 793,75	0,00	666 793,75
67	Charges exceptionnelles	127 705,96	0,00	127 705,96
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 162 924,60	1 162 924,60
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		40 375 961,31	1 162 924,60	41 538 885,91
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

B. Investissement

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 366 341,21	0,00	1 366 341,21
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	2 511 164,26	0,00	2 511 164,26
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	6 435,12	6 435,12
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 136 690,04	1 136 690,04
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		5 327 505,47	1 169 359,72	6 496 865,19
Pour information				3 297 038,61
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 064,65	0,00	97 064,65
13	Subventions d'investissement	0,00	42 442,00	42 442,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		121 000,00	121 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 945 296,31	0,00	1 945 296,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 102 941,03		4 102 941,03
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	276 899,29	0,00	276 899,29
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 349 176,07	0,00	3 349 176,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	123 735,45	6 435,12	130 170,57
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		202 687,54	202 687,54
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	81 169,00	0,00	81 169,00
Dépenses d'investissement –Total		9 976 281,80	380 514,47	10 356 796,27
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

III. Résultat comptable

Pour rappel, le résultat comptable de l'exercice prend en compte l'ensemble des écritures réelles (paiement des factures et encaissement des recettes) et d'ordres (écritures sans impact sur la trésorerie comme les amortissements par exemple) réalisées au cours de l'exercice.

Les recettes de fonctionnement atteignent 45 578 K€ en 2023. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 41 539 K€, permettant ainsi de dégager un résultat annuel de 4 040 K€.

Ajouté à la reprise des résultats des années antérieures, le résultat cumulé de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2023 s'établit à 5 641 K€. Cet excédent sera reporté sur l'exercice 2024 : une partie sera affectée à l'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section¹, le solde étant affecté à la section de fonctionnement.

	CA 2021	CA 2022	CO ¹ 2023	CA 2023
Recettes totales de fonctionnement	39 836 506	42 958 410	46 084 843	45 578 403
- Dépenses totales de fonctionnement	38 449 224	42 423 368	47 686 796	41 538 886
= Résultat de fonctionnement de l'année	1 387 282	535 042	-1 601 953	4 039 517
+ Reprise résultat exercice antérieur	5 107 506	1 066 911	1 601 953	1 601 953
= Résultat cumulé de fonctionnement	6 494 788	1 601 953	0	5 641 470

¹ Crédits ouverts: ce montant correspond au vote du BP modifié par l'ensemble des décisions modificatives votées en 2023

En investissement, les recettes s'élèvent à 6 497 K€ et les dépenses à 10 357 K€, soit un résultat annuel négatif de 3 860 K€.

Ce déficit est minoré du résultat positif reporté des années antérieures. Le résultat cumulé d'investissement à l'issue de l'exercice 2023 affiche un déficit et s'établit à -563 K€. Ce résultat sera reporté en investissement sur l'exercice 2024.

	CA 2021	CA 2022	CO ¹ 2023	CA 2023
Recettes totales d'investissement	14 140 074	16 484 241	16 056 458	6 496 865
- Dépenses totales d'investissement	10 483 916	10 554 774	19 353 496	10 356 796
= Résultat de investissement de l'année	3 656 159	5 929 467	-3 297 039	-3 859 931
+ Reprise résultat exercice antérieur	-6 287 705	-2 632 428	3 297 039	3 297 039
= Résultat cumulé d'investissement	-2 631 547	3 297 039	0	-562 892

¹ Crédits ouverts: ce montant correspond au vote du BP modifié par l'ensemble des décisions modificatives votées en 2023

A l'issue de l'exercice 2023, le budget principal de la ville de Fontenay-aux-Roses affiche un excédent global de clôture de 5 079 K€. Ce résultat doit néanmoins être mis en perspective par rapport au niveau des restes à réaliser 2023, reportés en investissement sur l'exercice 2024.

¹ Correspondant au cumul du résultat cumulé d'investissement et du résultat des restes à réaliser.

Les restes à réaliser (RAR) 2023 en dépenses d'investissement qui s'élèvent à 3 939 K€ sont en partie compensés par les RAR en recettes d'investissement établis à 712 K€. Ainsi, le solde des RAR reportés en 2023 est de - 3 227 K€. L'excédent global de clôture net des RAR atteint 1 851 K€ au 31 décembre 2023.

La section d'investissement affiche un besoin de financement¹ de 3 790 K€ nécessitant un prélèvement équivalent sur l'excédent de fonctionnement cumulé.

	CA 2021	CA 2022	CO ¹ 2023	CA 2023
Résultat de la section d'investissement	-2 631 547	3 297 039	<i>s.o.</i>	-562 892
+ Solde des restes à réaliser	-2 795 449	-2 345 287	<i>s.o.</i>	-3 227 292
= <i>Restes à réaliser en recettes</i>	<i>1 355 174</i>	<i>1 648 978</i>	<i>s.o.</i>	<i>711 812</i>
- <i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>4 150 623</i>	<i>3 994 265</i>	<i>s.o.</i>	<i>3 939 105</i>
= Besoin de financement / Affectation du résultat en investissement n+1	-5 426 995	<i>Aucun besoin de fin.</i>	<i>s.o.</i>	-3 790 185

¹ Crédits ouverts: ce montant correspond au vote du BP modifié par l'ensemble des décisions modificatives votées en 2023

¹ Déficit de la section d'investissement gonflé du solde des restes à réaliser

IV. Soldes de gestion

Calculés uniquement sur les dépenses et recettes réelles de l'exercice, ces éléments permettent de mesurer la soutenabilité à long terme de la situation financière de la Ville (épargne brut courant), sa capacité à couvrir le remboursement de la dette (épargne brute) et enfin sa capacité à dégager de l'autofinancement (épargne nette) pour les investissements.

Les soldes de gestion ne tiennent pas compte des reports excédentaires des années passées ni des dotations aux amortissements (mouvements d'ordre) et permettent ainsi d'identifier les différents équilibres des flux financiers réels de l'année écoulée.

Conformément aux principes d'analyse financière, plusieurs retraitements ont été réalisés afin de refléter une image sincère de la situation financière de la Ville, notamment les produits des cessions d'immobilisations (retraités en recettes d'investissement).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de fonctionnement courant	39 497 452	39 646 542	44 990 892
- Dépenses de fonctionnement courant	36 401 099	37 135 896	39 581 462
= Excédent brut de fonctionnement courant	3 096 353	2 510 645	5 409 431
+ Résultat fin. (dont intérêts de la dette)	-628 630	-587 479	-665 618
+ Résultat exceptionnel	-21 084	-318 715	84 550
= Epargne brute	2 446 639	1 604 451	4 828 362
- Remboursement du capital	1 848 570	1 924 048	1 945 296
= Epargne nette	598 069	-319 597	2 883 066

Au 31 décembre 2023, la Ville affiche une épargne nette positive de 2 883 K€.

En matière de capacité de désendettement, le délai de désendettement de la Ville au 31 décembre 2023 s'élève à 6,3 ans, en nette amélioration par rapport à 2022.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
/ Encours de dette au 31/12	31 042 472	31 016 738	30 516 539
Epargne brute	2 446 639	1 604 451	4 828 362
= Délai de désendettement (en années)	11,6	19,3	6,3

Présentation du compte administratif

I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 41 539 K€ (dont 1 163 K€ d'opérations d'ordre) et 45 578 K€ en recettes (dont 374 K€ d'opérations d'ordre) avant intégration de la reprise du résultat des années antérieures. Le fonctionnement fait ainsi ressortir un excédent de clôture annuel de 4 040 K€, en nette augmentation par rapport à 2022 (535 K€, soit +3 504 K€). Ce résultat s'explique par une forte diminution des dépenses d'ordre de fonctionnement (qui trouvent leur contrepartie en recettes de la section d'investissement), le solde des opérations d'ordre de la section passant de -4 117 K€ à -789 K€ (soit + 3 328 K€). Les effets de la hausse plus que proportionnelle des recettes de gestion courante (+13,5%) par rapport aux dépenses (+6,6%) ayant été neutralisés par la disparition des produits de cessions perçus en 2022.

A. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 2 446 K€, soit +6,6 % entre 2022 et 2023. **NB** : Un changement de procédure comptable a empêché la ville de Fontenay-aux-Roses de percevoir en 2022 des flux de remboursement de frais de la part du CCAS. Cette diminution ponctuelle de recettes pour la Ville a été neutralisée par la diminution de facto de la subvention d'équilibre versée au CCAS. Sans ce biais l'augmentation des dépenses de gestion courante s'élèverait à 2 030 K€, soit +5,5%

Après intégration des charges financières et exceptionnelles, la croissance enregistrée des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 166 K€ (1 751 K€ sans l'effet absence de refacturation au CCAS en 2022), soit +5,7% (+4,6 %) entre 2022 et 2023.

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2023	CA 2023/2022	Taux d'exécut. 2023
011 - Charges à caractère général	7 205 541	7 759 445	9 388 255	9 248 255	8 826 033	+ 13,7%	95,4%
012 - Charges de personnel	20 858 940	21 210 550	22 430 877	22 200 877	21 520 828	+ 1,5%	96,9%
014 - Atténuation de produits	359 951	382 217	413 000	403 000	394 315	+ 3,2%	97,8%
65 - FCCT	6 116 965	6 503 000	6 875 000	6 885 000	6 873 197	+ 5,7%	99,8%
65 - Autres charges de gestion courante	1 859 701	1 280 684	1 982 185	2 037 185	1 967 088	n.s.	96,6%
Total des dépenses de gestion courante	36 401 099	37 135 896	41 089 317	40 774 317	39 581 462	+ 6,6%	97,1%
66 - Charges financières	629 750	588 599	707 000	707 000	666 794	+ 13,3%	94,3%
67 - Charges exceptionnelles	231 217	485 166	138 200	148 200	127 706	n.s.	86,2%
Total des dépenses réelles	37 262 066	38 209 661	41 934 517	41 629 517	40 375 961	+ 5,7%	97,0%

NB : Le taux d'exécution des charges à caractère général en 2023 est plus élevé que ceux constatés ces 4 dernières années.

► Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses récurrentes et d'activités (hors personnel) de la commune (fluides, petites fournitures, contrats, honoraires, maintenance, entretien du matériel, des bâtiments, impôts...).

Les dépenses consacrées au fonctionnement courant des services apparaissent en hausse par rapport à 2022 de + 1 067 K€ (soit +13,7%). Cette évolution forte est exclusivement expliquée par la hausse importante des dépenses d'énergie (+1 183 K€). Hors fluide et alimentation, les effets de rationalisation des dépenses opérées par la Municipalité ont permis une diminution des dépenses à caractère général de -145 K€, soit -2,5%¹ alors même que l'inflation en France sur 2022, hors énergie et produits alimentaires transformés, s'élevait à +5,4%.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2023	Evolution 2023/2022
dont Pôle Enfance	1 640 407	1 892 752	2 038 271	2 016 370	1 883 959	-0,5%
Petite Enfance	130 450	135 249	151 660	161 340	150 731	+11,4%
Education (Vie Scolaire, Periscolaire, ATSEM, Ecole)	568 647	805 371	892 645	816 930	727 039	-9,7%
Restauration	941 309	952 132	993 966	1 038 100	1 006 189	+5,7%
dont Pôle Santé Solidarité	107 847	137 043	117 150	137 150	128 488	-6,2%
CMSA	88 609	110 978	117 150	137 150	127 873	+15,2%
Maison de Quartier	19 238	26 065	0	0	615	-97,6%
dont Pôle Vie Locale	373 430	419 980	350 401	367 246	343 356	-18,2%
Animation	211 731	254 234	232 000	228 655	218 372	-14,1%
Jeunesse	40 393	45 799	44 501	48 481	43 667	-4,7%
Vie Associative	68 406	67 328	15 900	29 110	26 106	-61,2%
Sports	52 900	24 283	26 000	29 000	28 336	+16,7%
Culture		26 438	24 000	24 000	19 262	-27,1%
Démocratie Participative		1 898	8 000	8 000	7 613	+301,1%
dont Pôle Urbanisme Habitat	198 859	308 647	287 553	301 144	286 770	-7,1%
Développement économique (Anim. Com., Dév éco)	14 939	74 091	34 060	34 050	32 371	-56,3%
Patrimoine	166 993	234 338	250 493	253 493	242 716	+3,6%
Urbanisme	16 928	218	3 000	13 601	11 684	n.s.
dont Pôle Cadre de Vie	1 297 581	1 352 464	1 397 900	1 360 616	1 304 422	-3,6%
Environnement et condition animale	464 101	458 904	479 700	480 200	455 651	-0,7%
Voirie	833 480	893 560	918 200	880 416	848 772	-5,0%
dont Pôle DST/Bâti	1 513 748	1 658 047	3 113 150	2 867 109	2 812 155	+69,6%
Dont fluides	828 446	941 094	2 441 000	2 116 600	2 124 305	+125,7%
Hors fluides	685 302	716 953	672 150	750 509	687 850	-4,1%
dont autres	2 073 668	1 990 513	2 083 830	2 198 620	2 066 883	+3,8%
Total	7 205 541	7 759 445	9 388 255	9 248 255	8 826 033	+13,7%

Principales variations par rapport à 2022

- Fluides +1 183 K€

Croissance des prix du gaz et de l'électricité

En 2023, l'évolution sans précédent des prix du gaz (+300%) et de l'électricité (+103%) a pesé lourdement sur les charges de fonctionnement de la Ville. Malgré la mise en œuvre de mesures exceptionnelles telle que la réduction des températures de chauffage des bâtiments administratifs, les dépenses en matière de fluides ont augmenté de +125,7 %, soit +1 183 €.

¹ Evolution hors dépenses liées à la Maison de Quartier, dont la structure a été transférée au CCJL au 1^{er} janvier 2023.

- Pôle Santé Solidarité -9 K€

Transfert de la MdQ et hausse de l'activité du CMS

CMSA : les dépenses liées au Centre Municipal de Santé ont augmenté en 2023 consécutivement à l'évolution de l'offre de soins proposés par la structure notamment en matière de vaccination. Ainsi depuis 2023 le CMS propose la vaccination au BCG et en parallèle participe, en partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine et l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à la grande campagne de vaccination contre le papillomavirus.

Maisons de quartier (MdQ) : la structure a été transférée à l'EPA CCJL au 1^{er} janvier 2023, la seule dépense constatée cette année résulte d'un retard de paiement sur une prestation effectuée en 2022.

NB: En contrepartie des moindres dépenses en charges à caractère général, la Ville a augmenté considérablement la subvention d'équilibre versée à l'EPA CCJL afin de lui permettre de maintenir et développer les actions de la Maison de Quartier.

- Pôle Enfance -9 K€

Disparition de coûts ponctuels et effet de l'inflation

Education : En 2022, la Ville a fait appel à des expertises externes pour conduire l'étude préalable à l'élaboration d'un schéma scolaire municipal visant à la modernisation et l'amélioration des conditions d'accueil des enfants ainsi que pour être accompagnée dans sa démarche de construction d'un *Programme d'Investissement d'Avenir*. Ces dépenses ponctuelles (70 K€) n'ont pas été reconduites en 2023. En parallèle, le processus de rationalisation de la dépense publique a permis des économies sur le secteur de l'Education tel que l'achat en 2022 de sèche-mains électriques ayant permis une diminution significative des dépenses de papiers dans les écoles. Ces deux éléments conjugués ont permis à la Ville d'afficher une réduction de ses dépenses de fonctionnement dans le secteur de l'Enfance alors même que la Ville continue d'investir en la matière comme en témoigne le renforcement de son soutien financier en faveur des projets culturels et pédagogiques dans les écoles.

Petite Enfance : Fontenay-aux-Roses s'est inscrite cette année dans une démarche de soutien à la Parentalité en faisant appel à l'association *Pour l'aide à la Parentalité – Réseau des Parents* avec pour objectif un accompagnement accru des parents dans leur rôle de premier éducateur des enfants. A cette nouvelle action, s'ajoute le renforcement de la politique de soutien à l'apprentissage de la lecture. Outre, la reconduction des ateliers lecture ludo-éducatifs organisés par la Ville, un nouveau programme, *Promenons-nous dans les histoires*, a été lancé cette année dans les crèches municipales.

Restauration (scolaire) : La hausse des dépenses supportée par la Ville résulte des révisions successives des tarifs appliqués dans le cadre du marché de restauration (+19,8% entre juillet 2022 et février 2023).

- Pôle Urbanisme Habitat -24 K€

Disparition de coûts ponctuels

Développement économique : en 2022, la Ville a fait appel à une Assistance de Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans le choix du mode de gestion de la Halle aux Comestibles qui l'a conduite à reprendre depuis le 15 octobre 2023 la gestion du marché en régie. En parallèle, la même année la Ville a dû s'acquitter des frais de gardiennage du marché nécessaire pour respecter les jauges imposées par les normes sanitaires durant la crise sanitaire. Ces dépenses ponctuelles (42 K€) n'ont pas été reconduites en 2023.

Patrimoine : l'augmentation des dépenses du secteur Patrimoine est liée à la répercussion des prix de l'énergie dans les charges locatives payées par la Ville en 2023.

- Pôle Vie Locale -77 K€
l'énergie

Rationalisation des dépenses pour absorber la hausse de

Vie Associative : Compte-tenu du contexte macro-économique la rationalisation des dépenses a été fortement amplifiée afin de permettre le maintien des services publics et de la qualité des prestations sur lesquels la municipalité ne souhaitait pas faire de concessions. C'est dans ce contexte que le choix de réorganiser le Forum des Associations en intérieur, possible depuis la réouverture du gymnase du Parc, s'est imposé générant ainsi une économie de près de 40 K€.

Animation : Dans la même logique, le calendrier culturel et évènementiel a été revu pour ne conserver que les projets les plus structurants et garantir ainsi le maintien de temps forts qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme de la ville et offrent aux Fontenaisiens des moments de partage favorisant le lien et le vivre ensemble.

► Charges de personnel (Chapitre 012)

Au-delà du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui génère un accroissement constant des charges de personnel, l'augmentation constatée cette année résulte essentiellement de la refonte du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) initiée par la Municipalité, ainsi que des revalorisations successives du point d'indice servant de base à la rémunération des agents du service public. Ces deux évolutions, dont le coût global est estimé pour la Ville à 540 K€ en 2023 ont pour objectif commun de redonner du pouvoir d'achat au personnel communal.

Malgré ces évolutions, la croissance effective des charges de personnel reste contenue en 2023, avec une augmentation effective de +320 K€ (soit +1,5%). En effet, plusieurs éléments ont permis d'absorber partiellement ces augmentations. Outre l'incitation à la montée en compétence au sein de la collectivité et l'accent mis sur la mobilité interne, ce sont les difficultés de recrutement déjà constatées en 2022 et persistantes en 2023 qui expliquent le faible taux d'évolution des charges de personnel. Le nombre d'emploi en équivalent temps plein (ETP) en est l'illustration, en diminution pour la seconde année consécutive, il s'élève au 31 décembre 2023 à 403,88, soit une diminution par rapport à 2022 de 17,3 ETP (-4,1%).

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023 Estimation	Evolution 2023/2022
Masse salariale	19 719	19 781	19 680	19 908	20 385	20 709	+ 1,6%
Assurance du personnel	465	596	600	604	473	454	-4,0%
CNAS	-	-	-	111	103	104	+ 1,5%
Allocation de retour à l'emploi	307	177	213	242	249	253	+ 1,4%
Charges de personnel	20 491	20 554	20 493	20 865	21 211	21 521	+ 1,5%

► Atténuation de produits (Chapitre 014)

Ce chapitre n'enregistre habituellement que la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds, mis en place par la loi de finances pour 2012, se calcule sur l'ensemble du périmètre de l'EPT pour ensuite être réparti entre le territoire et ses villes membres, en fonction de critères de ressources et de population fixés par la loi. Le montant dû par Fontenay-aux-Roses au titre du FPIC s'est élevé à 382 K€, soit le même montant qu'en 2022. Pour information, le FPIC de l'ensemble du territoire Vallée Sud-Grand Paris se chiffre à 14,3 millions d'euros, dont 9,8 millions d'euros sont répartis entre les communes, montants identiques à 2022.

En 2023, la Ville a été contrainte de restituer, en sus de cette dépense, 12 K€ au titre de dégrèvements sur la taxe d'habitation.

► Fonds de Compensation des charges transférées (FCCT – chap. 65)

Conséquence de la création de la Métropole du Grand Paris en 2016, le FCCT a été créé pour compenser les territoires du transfert de leur fiscalité vers les communes. Il intègre donc un volet fiscal mais également un volet compétence visant à neutraliser budgétairement les transferts de compétences communales vers l'EPT Vallée-Sud-Grand-Paris.

En l'absence de nouveau transfert de compétences depuis le 1er janvier 2022 le montant du volet compétence est figé en 2023 par rapport à 2022. En revanche le volet fiscal évolue inévitablement sous l'impulsion de la revalorisation des bases d'imposition (fixé à +7,1% en 2023). En conséquence, le montant versé par la Ville à VSGP au titre du FCCT a augmenté en 2023 de +372 K€ par rapport à 2022 (soit +5,7%).

► Autres charges de gestion courante (Chapitre 65 hors FCCT)

Le solde des autres charges de gestion courante s'élève à 1 967 K€ en 2023 et comprend principalement les subventions que verse la Ville en soutien aux associations ainsi que les subventions qui permettent d'équilibrer les budgets des établissements publics (EPA) qui lui sont rattachés (CCAS et CCJL). L'augmentation constatée par rapport à 2022 sur ce chapitre (+686,4 K€) est en partie artificielle puisque résulte de la diminution ponctuelle, en 2022, du besoin de financement du CCAS¹. Une fois ce biais retraité l'évolution des autres charges de gestion courante constatée en 2023 s'élève à +271 K€ (soit +16,0%).

Ainsi le soutien financier aux associations fontenaisiennes est passé de 525 K€ à 560 K€, soit une augmentation de +45 K€ (+8,6%).

En parallèle les subventions d'équilibre versées aux deux EPA ont augmentées. Celle versée au centre communal de la Jeunesse et des Loisirs (CCJL) est passé de 260 K€ à 339,5 K€, soit +79,5 K€ alors même que les charges (y compris masse salariale) qui lui ont été transférées à l'occasion du transfert de la Maison de Quartier s'établissent à 58,6 K€. En conséquence l'évolution nette de la subvention d'équilibre du CCJL s'élève à +20,9 K€, soit +8,0%. Concernant le CCAS, hors augmentation mécanique liée à la refacturation des frais avancés par la Ville, la subvention d'équilibre versée en 2023 augmente de 137,7 K€ par rapport à 2022, soit +22,1%.

► Charges financières (Chapitre 66)

Ce chapitre recouvre les frais financiers, à savoir la charge des intérêts de la dette et des intérêts courus non échus. En augmentation par rapport à 2022 consécutivement à l'envolée des taux d'intérêt, ces charges s'élèvent à 667 K€ en 2023, soit +78 K€ (+13,3%).

¹ Lié au changement de procédure comptable ayant empêché la ville de Fontenay-aux-Roses de percevoir en 2022 des flux de remboursement de frais de la part du CCAS réduisant de facto la subvention d'équilibre réellement versée au CCAS (neutre budgétairement pour la Ville et le CCAS)

► Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Les charges exceptionnelles qui s'élèvent en 2023 à 128 K€ retrouvent le niveau moyen constaté avant 2021. Ce sont principalement des charges liées aux versements d'aides et de bourses type BAFA, chèques sports, etc. (54 K€), des remboursements / annulations de titres sur exercices antérieurs (32 K€) ainsi que des opérations de gestion courantes (37 K€).

B. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2 342 K€, soit +5,5%, entre 2022 et 2023. Hors produits de cessions (perçus en 2022), les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 5 390 K€, soit +13,5% entre 2022 et 2023.

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2023	CA 2023/2022	Taux d'exécut. 2023
70 - Produits des services	3 606 323	3 012 828	3 845 104	3 845 104	3 718 733	n.s.	96,7%
73 - Impôts et taxes	28 167 370	28 841 880	33 595 421	33 739 421	33 164 668	+ 15,0%	98,3%
74 - Dotations et participations	6 793 166	6 844 964	7 099 118	7 029 118	7 138 160	+ 4,3%	101,6%
75 - Autres produits de gestion courante	545 784	544 566	583 500	583 500	528 076	- 3,0%	90,5%
013 - Atténuations de charges	384 809	402 303	405 000	405 000	441 255	+ 9,7%	109,0%
Total des recettes de gestion courante	39 497 452	39 646 542	45 528 143	45 602 143	44 990 892	+ 13,5%	98,7%
76 - Produits financiers	1 260	1 120	1 200	1 200	1 176	+ 5,0%	98,0%
77 - Produits exceptionnels	226 258	3 214 331	178 000	178 000	212 256	n.s.	n.s.
Total des recettes réelles	39 724 970	42 861 992	45 707 343	45 781 343	45 204 324	+ 5,5%	98,7%

► Produits des services (Chapitre 70)

Les produits des services correspondent pour l'essentiel aux recettes liées à la facturation des services publics dont bénéficient les fontenaisiens (restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, portage des repas à domicile ...) ainsi que les refacturations des mises à disposition de personnel.

Chapitre 70 - Produits des services	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2023	Evolution 2023/2022
dont Pôle Enfance	1 995 023	1 926 587	2 179 867	2 179 867	2 185 271	+ 13,4%
<i>Petite Enfance</i>	637 530	621 174	632 309	632 309	626 835	+ 0,9%
<i>Education (Vie Scolaire, Periscolaire, ATSEM, Ecole)</i>	420 142	454 115	576 565	576 565	532 871	+ 17,3%
<i>Restauration</i>	937 351	851 298	970 993	970 993	1 025 565	+ 20,5%
dont CMSA	630 340	612 840	620 000	620 000	633 237	+ 3,3%
dont Pôle Urbanisme Habitat	97 743	79 432	93 620	93 620	103 808	+ 30,7%
<i>Patrimoine</i>	53 771	39 492	43 620	43 620	36 813	- 6,8%
<i>Urbanisme</i>	43 971	39 940	50 000	50 000	66 995	+ 67,7%
dont Utilisation du domaine public	91 415	97 081	71 000	71 000	52 856	- 45,6%
<i>Concessions et red. Funéraires</i>	58 248	65 504	71 000	71 000	52 856	- 19,3%
<i>Droits de stationnement (parking)</i>	33 167	31 576	0	0	0	- 100,0%
dont Refacturation CCAS portage à domicile	128 455	0	135 391	135 391	116 260	s.o.
dont Mise à disposition de personnel	512 319	85 238	539 824	539 824	418 924	s.o.
dont autres	151 029	211 650	205 403	205 403	208 377	- 1,5%
Total	3 606 323	3 012 828	3 845 104	3 845 104	3 718 733	+ 23,4%
<i>Hors refacturation et Mise à disposition</i>	<i>2 965 550</i>	<i>2 927 590</i>	<i>3 169 890</i>	<i>3 169 890</i>	<i>3 183 549</i>	<i>+ 8,7%</i>

Pour 2023 le montant réalisé affiche une hausse de 706 K€ par rapport à son niveau de 2022, soit +23,4%. Cette forte augmentation est cependant à contextualiser puisqu'en 2022, exceptionnellement, la ville de Fontenay-aux-Roses n'a pu refacturer ni les frais liés au portage des repas aux séniors ni la mise à disposition du personnel au CCAS. En parallèle, la subvention versée au CCAS a été réduite pour tenir compte de cette charge en moins pour l'EPA en 2022. Une fois ces recettes retraitées, l'augmentation du produit des services en 2023 s'élève à +256 K€, soit +8,7%.

Principales variations par rapport à 2022 :

- Pôle Enfance : les recettes de ce secteur, qui représentent la majeure partie des produits des services perçus par la Ville (environ 60%), correspondent principalement aux participations des familles pour les crèches, la restauration scolaire ainsi que les activités du centre de loisirs. Ces recettes affichent une augmentation significative par rapport à 2022 notamment sur le secteur éducation et restauration scolaire (respectivement +17,3% et +20,5%). Ce constat s'explique par l'effet conjoint de :

- l'augmentation de la fréquentation. En effet, début 2022, la Ville avait été contrainte de fermer plusieurs classes pour répondre aux exigences des protocoles sanitaires alors en place. Ces fermetures avaient généré une réduction des recettes scolaires et périscolaires (restauration, centre de loisirs). En 2023, l'arrêt de ces protocoles a permis le maintien des classes de l'ensemble des établissements scolaires et de manière concomitante une croissance des recettes. En parallèle, la fréquentation des centres de loisirs durant la période estivale a été substantiellement plus importante en 2023 qu'en 2022. Ce sont ainsi 6 252 repas (maternelles et élémentaires) commandés pour le mois d'août en 2023 contre 3 919 en 2022 ;
- la revalorisation tarifaire appliquée au 1^{er} janvier 2023 de +10%. A noter que cette hausse reste largement inférieure à l'augmentation supportée par la Ville induite par les révisions successives des tarifs appliqués dans le cadre du marché de restauration (+19,8% entre juillet 2022 et février 2023). Par ailleurs les tarifs appliqués en 2023 aux plus bas quotients familiaux restent les plus faibles du département.
- la mise en pratique de la *surfacturation* en matière de restauration scolaire à partir du dernier trimestre 2022. La surfacturation, qui avait été suspendue depuis la crise sanitaire, consiste à facturer à un montant forfaitaire de 11,00 € les repas de tout enfant non inscrit préalablement. L'objectif de cette pratique est de modifier progressivement le comportement des parents afin de permettre à la Cuisine Centrale une meilleure anticipation des besoins et, à terme, une réduction du gaspillage alimentaire en produisant au plus juste.

- CMSS : l'augmentation des recettes de consultation du Centre Municipal de Santé s'explique par l'élargissement de l'offre de soins et notamment par la mise en place récente de la vaccination contre le BCG.

- Urbanisme : les redevances d'occupation du domaine public versées par le SIPPAREC notamment pour les réseaux électriques affichent une augmentation en 2023.

- Droits de stationnement : les recettes liées aux abonnements du parking de la Halle aux Comestibles ont disparu en 2023, consécutivement à l'adoption de la gratuité de ce service pour les habitants de la Ville et les usagers du marché.

► Impôts et taxes (Chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes, qui s'élève à 33 165 K€ en 2023 (soit +4,3 M€), est la première source de financement de la section de fonctionnement.

La principale recette de ce chapitre correspond aux produits des impôts locaux directs qui enregistre une augmentation de 4,7 M€ en 2023 (soit +21,2%).

L'amélioration globale des recettes fiscales résulte intrinsèquement de la revalorisation des bases fiscales ainsi que de l'augmentation des taux décidée par la Municipalité afin de supporter la hausse des charges de fonctionnement induite notamment par l'envolée des prix de l'énergie. Ainsi la revalorisation des bases, déterminée au niveau national par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée, soit +7,1% en 2023, a permis une croissance du produit fiscal de 1,7 M€. A cet effet « revalorisation des bases » s'ajoute l'effet-taux qui a permis une croissance du produit fiscal de 2,9 M€. L'impact du dynamisme local est quant à lui minime puisqu'il représente une hausse de +0,6% du produit des impôts directs (uniquement constaté sur la taxe d'habitation), générant une recette supplémentaire de 143 K€.

	2021	2022	2023
Bases de foncier bâti	40 307 583	41 837 238	44 825 467
x Taux FB	27,73%	27,73%	33,83%
= Produit TFB	11 177 293	11 601 466	15 164 455
+ Bases de taxe d'habitation Majorée - rés. secondaires	1 629 581 1 584 583	1 854 114 1 702 747	2 532 361 1 991 596
x Taux TH	21,30%	21,30%	25,99%
= Produit TH	414 604	467 463	865 207
+ Bases de foncier non bâti	84 548	87 307	93 878
x Taux de foncier non bâti	17,10%	17,10%	20,86%
= Produit TFNB	14 458	14 929	19 583
+ Coefficient correcteur	9 698 832	10 107 071	10 835 858
+ Rôle supplémentaire et lissage	39 261	-12 003	-3 920
Total	21 344 447	22 178 927	26 881 183

Outre les recettes de la fiscalité directe, les impôts et taxes de la Ville sont principalement constitués de :

- l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) en compensation de la fiscalité professionnelle historiquement perçue par la Ville. Cette recette, sans transfert de compétence à la MGP, est gelée chaque année (3 986 K€) ;
- l'attribution du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (924 K€), soit -149 K€ par rapport à 2022. Cette diminution, constatée pour la seconde année consécutive, s'explique par une diminution de la population recensée pris en compte pour la détermination du montant attribué et une amélioration relative de nos critères (richesse fiscale potentielle par habitant ; revenu par habitant ; etc.)

- par rapport aux moyennes régionales. Cette amélioration ne se reflète cependant pas par une hausse du quotient familial moyen des familles fontenaisiennes ;
- l'attribution, pour la première fois depuis la création de la Métropole du Grand Paris, d'une dotation de solidarité communautaire pour un montant de 144 K€ versée par la MGP afin « *d'apporter une aide significative compte-tenu des difficultés que rencontrent beaucoup de communes face au renchérissement du prix de l'énergie et à l'inflation* » ;
 - les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en très forte diminution par rapport à 2022 (866 K€, soit -343 K€/-28,4%) en conséquence de la dégradation sur le marché de l'immobilier, effet direct de la crise sanitaire sur les taux d'intérêts et le prix des matières premières dans le secteur du BTP.

► Dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations et participations de fonctionnement perçues par la Ville en 2023 concernent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat (3 535 K€ de dotation forfaitaire et dotation de solidarité urbaine) et les participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales et le conseil départemental (respectivement 2 005 K€ et 614 K€).

Les dotations et participations s'élèvent à 7 138 K€, soit une augmentation de 293 K€ par rapport à 2022. Cette évolution résulte essentiellement de :

- la perception, ponctuelle et non reconduite, d'une dotation exceptionnelle dite « *filet de sécurité* » de 266 K€ versée par l'Etat pour compenser les communes les plus durement touchées en 2022 par les effets de l'inflation sur l'énergie et l'alimentation en 2022 et de la revalorisation du point d'indice appliquée à partir du 1^{er} juillet 2022. NB: Cette aide ponctuelle est néanmoins très inférieure aux surcoûts subis par la collectivité en 2022.
- l'engagement de la collectivité, aux côtés du Département et de l'ARS (Agence Régionale de Santé), dans le cadre de la grande campagne de vaccination contre les papillomavirus humains permettant à la Ville d'être éligible à un nouveau subventionnement ;
- la diminution de la DGF (-20 K€) perçue par la ville de Fontenay-aux-Roses et résultant du ralentissement du dynamisme démographique de la Ville.

► Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ces recettes correspondent aux différents revenus générés par le patrimoine communal bâti (locations de salles, de gymnases, loyers, etc.) et à la redevance de délégation de service public de la Halle aux Comestibles. Malgré une hausse des premiers (+13 K€) ces recettes affichent une diminution en 2023 consécutivement au changement de mode de gestion de la Halle aux Comestibles. En effet la gestion du marché de la Halle est passée en régie à partir du 15 octobre 2023, faisant perdre à la Ville, à compter de cette date, la perception de la redevance de délégation de service public versée jusque-là par le prestataire.

NB: A partir de 2024, l'excédent constaté sur le budget annexe de la Halle aux Comestibles devrait permettre de compenser la perte de la redevance.

► Atténuation de charges (Chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux recettes perçues en compensation de dépenses supportées par la Ville. Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de charges de personnel en congés longue durée, longue maladie et maternité versés par la sécurité sociale et l'assureur de la Ville. Pour 2023, ces recettes sont en augmentation par rapport à 2022 sous l'effet de rattrapages d'indemnités des années passées. Ces indemnités s'élèvent ainsi à 441 K€, soit +39 K€ par rapport à l'exercice précédent.

► Produits exceptionnels (Chapitre 77)

Les montants perçus en matière de produits exceptionnel (212 K€) correspondent principalement à des produits sur opération de gestion (141 K€ - stable par rapport à 2022) ainsi qu'à des remboursements divers (sinistres, dégât des eaux, etc.).

Les produits exceptionnels de la Ville ont significativement diminué par rapport à 2022, année au cours de laquelle la Ville a perçu 3 024 K€ de produits de cessions au titre de la vente de l'immeuble sis 2 place de Gaulle.

C. Opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Ces mouvements sont donc financièrement neutres et sont équilibrés en dépenses et en recettes. Les opérations d'ordre peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement, produits de cession en investissement, etc.).

En 2023, la Ville a procédé aux opérations d'ordre de fonctionnement suivantes :

En recettes, les opérations d'ordre s'élèvent à 374 079 € dont :

- 202 687 € d'écritures relatives à l'annulation de suramortissements opérés entre 2016 et 2021 et constatés récemment par le service de gestion comptable.
- 128 950 € d'écritures relatives aux reprises de provisions, pour créances douteuses et pour risques de contentieux n'ayant plus raison d'être, les risques ayant été écartés.
- 42 442 € d'écritures relatives aux amortissements des subventions d'investissement perçues au titre de biens amortissables.

Ces recettes correspondent à des dépenses d'investissement pour les mêmes montants

En dépenses, les opérations d'ordre s'élèvent à 1 162 925 € au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciations des actifs de la collectivité. Cette dépense favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels. Elle correspond à une recette d'investissement du même montant.

II. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est étroitement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

La section d'investissement présente en 2023 des recettes à hauteur de 6 497 K€ (dont 1 169 K€ d'opérations d'ordre) et de 10 357 K€ en dépenses (dont 381 K€ d'opérations d'ordre) avant intégration de la reprise du résultat des années antérieures. L'investissement fait ainsi ressortir un déficit de clôture annuel de 3 860 K€.

	CA 2022	BP 2023	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	CA 2023
Subventions reçues	3 286 260	3 387 400	4 954 821	2 511 164
FCTVA	1 264 338	1 290 000	1 290 000	1 184 469
Taxe d'aménagement	392 058	450 000	454 074	181 872
Affectation 1068 n-1	5 427 877	0	0	0
Autres recettes	0	645 800	723 283	0
Recettes réelles d'investissement hors emprunt (1)	10 370 534	5 773 200	7 422 178	3 877 505
Dépenses d'équipement (20.21.23)	8 139 125	11 928 231	15 123 696	7 852 752
Participation versée (204.26.27.13)	0	5 000	980 000	0
Autres	395 182	432 000	634 800	178 234
Dépenses réelles d'investissement hors dette (2)	8 534 308	12 365 231	16 738 496	8 030 985
Résultat réel avant prise en cpte de la dette (2)-(1)	1 836 226	-6 592 031	-9 316 318	-4 153 480
- Remboursement de l'emprunt	1 924 048	1 967 500	1 967 500	1 945 296
+ Emprunt nouveau	1 900 000	1 450 000	1 450 000	1 450 000
+ Solde des opérations d'ordre	4 117 289	4 730 780	5 109 780	788 845
= Résultat de la section d'investissement	5 929 467	-2 378 751	-4 724 039	-3 859 931

A. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 976 K€. Hors remboursement de la dette, les dépenses d'investissement s'établissent à 8 031 K€.

► Dépenses d'équipement

Les dépenses réalisées par la ville en 2023 s'élèvent à 7 852 K€ et recouvrent :

- Les opérations de travaux menées par la Ville pour 7 575 K€ se ventilant comme suit :
 - Bâtiments : 5 709 K€ (2 227 K€ pour la rénovation thermique du centre de Loisirs Pierre Bonnard, 1 066 K€ pour la création de l'espace culturel Rosa Bonheur, 470 K€ pour la réhabilitation de l'école maternelle Scarron, 316 K€ pour la réfection de la toiture de l'école de la Roue, etc.).
 - Cadre de vie : 851 K€ dont 612 K€ au titre de la voirie, 238 K€ au titre de l'environnement

- Urbanisme : 515 K€ et notamment l'acquisition d'espaces publics place de la Cavée
- le solde des dépenses réalisées en matière d'équipement s'élèvent à 502 K€ et est réparti entre différents secteurs (Enfance, Petite Enfance, Sport, etc.).
- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour 277 K€ correspondent principalement aux dépenses relatives aux licences informatiques (Office 365 et logiciel métiers) ainsi qu'aux honoraires pour l'ensemble des études préalables à des travaux.

► Autres dépenses réelles d'investissement

Les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 2 124 K€. Elles sont constituées :

- du remboursement du capital de la dette (1 945 K€) ;
- du remboursement de taxes d'aménagement perçues antérieurement (97 K€) en conséquence de l'annulation par les promoteurs de plusieurs projets du fait de la dégradation du marché de l'immobilier.
- des dépenses relatives aux travaux du stade du Panorama qui dans le cadre d'une convention MOU sont payées par la Ville avant d'être remboursées par VS GP qui en a la compétence.

B. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 327 K€. En nette diminution par rapport à 2022, du fait principalement de l'absence d'affectation du résultat de la section de fonctionnement en 2023 (l'excédent de la section d'investissement reporté en 2023 couvrant le solde net des restes à réaliser).

Le total des recettes réelles d'investissement s'élève à 3 877,5 K€ avant emprunt. Cette diminution constatée par rapport à 2022 (-1 065 K€) résulte, d'une part, de la dégradation sur le marché d'immobilier impactant de fait la taxe d'aménagement perçue au niveau communal (-210 K€) et d'autre part de la diminution des subventions perçues au titre du CDDV.

***NB :** En effet la Ville a déjà perçu la quasi-totalité des subventions du contrat de développement Département-Ville (CDDV) 2020-2022 et ne pourra bénéficier en 2024 que d'acomptes sur les projets financés par le CDDV 2023-2025.*

► Les subventions reçues

Le total des subventions perçues en 2023 dans le cadre des opérations menées par la ville s'élève à 2 511 K€ dont :

- 903 K€ au titre de la rénovation thermique du Centre de Loisirs Pierre Bonnard (CD92-CDDV – 801 K€ / MGP – 102 K€)
- 742 K€ au titre des travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Scarron (DSIL – 360 K€ / CD92 – 287 K€ / MGP – 95 K€)
- 506 K€ au titre de la création de l'espace culturel Rosa Bonheur (CD92-CDDV)
- 108 K€ au titre de la création du Parc public Scarron (MGP – 59 K€ / DSIL – 50 K€)

- 99 K€ de subventions de France Relance en réponse aux projets *Socle numérique dans les écoles primaires*
- 49 K€ au titre des travaux de rénovation thermique du CCAS (MGP - FIM)

Les subventions inscrites au budget notifiées et non perçues (712 K€) feront l'objet d'une inscription en restes à réaliser en 2024, au prorata des dépenses effectuées et engagées.

► Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes s'élèvent à 2 816 K€ et sont composées de :

- 1 366 K€ de ressources propres d'investissement (FCTVA et taxe d'aménagement),
- 1 450 K€ d'emprunt nouveau.

C. Opérations d'ordre

Comme expliqué précédemment, les opérations d'ordres sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2023, la Ville a procédé aux opérations d'ordre de fonctionnement suivantes :

En dépenses, les opérations d'ordre s'élèvent à 380 514 € dont :

- 202 687 € d'écritures relatives à l'annulation de suramortissements opérés entre 2016 et 2021 et constatés récemment par le service de gestion comptable (cette dépense trouve sa contrepartie en recette d'ordre de fonctionnement) ;
- 128 950 € d'écritures relatives aux reprises de provisions, pour créances douteuses et pour risques de contentieux n'ayant plus raison d'être, les risques ayant été écartés (cette dépense trouve sa contrepartie en recette d'ordre de fonctionnement) ;
- 42 442 € d'écritures relatives aux amortissements des subventions d'investissement perçues au titre de biens amortissables (cette dépense trouve sa contrepartie en recette d'ordre de fonctionnement) ;
- 6 435 € d'écritures relatives à des récupérations d'avances versées dans le cadre de marché de travaux (cette recette trouve sa contrepartie en dépense d'ordre d'investissement).

En recettes, les opérations d'ordre s'élèvent à 1 169 360 € dont :

- 1 162 925 € au titre des dotations aux amortissements. Cette opération d'ordre a pour objectif de favoriser l'autofinancement pour le renouvellement des biens et matériels et correspond à une dépense d'ordre de fonctionnement du même montant.
- 6 435 € d'écritures relatives à des récupérations d'avances versées dans le cadre de marché de travaux (cette recette trouve sa contrepartie en dépense d'ordre d'investissement).

III. Endettement

Au 31 décembre 2023, l'encours total de la dette communale s'élève à 30 517 K€, soit une diminution par rapport 2022 résultant de la contraction d'un emprunt en 2023 d'un montant inférieur au remboursement annuel du capital de la dette.

Principales caractéristiques

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
30 516 539 €	2.31%	16 ans et 5 mois	8 ans et 5 mois	19

Il est à noter que l'emprunt contracté au cours de l'exercice 2023 est un emprunt à taux variable. En effet, les établissements bancaires, dans le contexte actuel d'incertitude, ne proposent plus de dette à taux fixe. Pour autant, 100% des emprunts contractés par la Ville sont caractérisés « emprunts à risque faible » selon les standards de la *Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales*.

Répartition par type de produit au 31 décembre 2023

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	23 856 491,88 €	78,18 %	1,79 %
Variable	5 123 867,21 €	16,79 %	4,08 %
Livret A	1 536 179,47 €	5,03 %	4,36 %
Ensemble des risques	30 516 538,56 €	100 %	2,31%

IV. Garanties d'emprunt

La Ville a garanti des emprunts nouveaux en 2023 au bénéfice de la CDC Habitat (3 362 K€). Compte-tenu des remboursements, des dettes antérieurement garanties, au cours de l'année, le capital restant dû au 31/12 de la dette garantie par la Ville reste sensiblement identique (147,4 M€ contre 148,8 M€ en 2022). L'encours présente les caractéristiques suivantes :

Bénéficiaires	Montant Initial	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
Immobilière 3F	3 530 000,00 €	1 618 112,26 €	5
CDC Habitat	5 088 359,00€	4 980 017,90 €	2
Hauts-de-Seine Habitat	6 132 354,00€	6 039 893,61€	8
SA Immob du Moulin Vert	2 626 073,16 €	1 540 262,78 €	3
Logis Transports	832 452,94 €	712 342,69 €	3
Osica	55 430 612,26 €	42 543 750,21 €	28
Logfam les Logements familiaux	4 580 916,44 €	721 339,47 €	4
EFIDIS SAHLM	22 410 893,97 €	18 492 328,35 €	11
SAHLM Toit & Joie	42 718 534,82 €	33 950 247,04 €	20
Office HLM92	2 343 638,00 €	2 061 309,90 €	2
APEISUD des Hauts de Seine	1 588 009.41 €	527 187,96 €	1

ICF La Sablière	4 936 362,86 €	3 586 151,59 €	4
SA HLM Coopération familiale	35 873 101,00 €	30 646 008,20 €	4
	188 091 307,86 €	147 418 951,96 €	95

Chaque année, la Ville reçoit un document appelé « information annuelle des garants » qui retrace les incidents ayant eu lieu sur les remboursements d'intérêt ou de capital. Aucune banque n'a jamais signalé d'incident et tous les bénéficiaires de garanties ont respecté leurs échéances.